



**Salle de Keralautent
Locmaria-Plouzané**

**Dimanche 28 avril 2019
9 h – 17 h**

Organisation : ES Locmaria Tennis

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Courriel :@.....

En fonction des disponibilités :

Je sollicite un emplacement de fois 1m sur table au prix de **4€** le mètre linéaire, soit €

1 portant (non-fourni) au prix de **2€** l'emplacement

Bulletin à retourner, avec le chèque libellé à l'ordre de **ES Locmaria Tennis**, à l'attention de :

M. Sylvain Mousset
235 rue de Pen ar Prat
29280 Locmaria-Plouzané
Tél : 06.12.55.17.37
mail : eslocmariatennis@gmail.com

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement au verso.

Date :

Signature :

Article 1 :

L'accueil des exposants aura lieu sur présentation d'une pièce d'identité à partir de 7h et jusqu'à 9h.

Afin de faciliter votre accueil merci de joindre une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso.

Passé 9h, nous nous réservons le droit de réattribuer l'emplacement réservé à un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement d'aucune sorte.

Article 2 :

L'ouverture du vide-grenier au public se fera de 9h à 17h.

Article 3 :

Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs et particuliers.

Article 4 :

L'organisateur, l'ES Locmaria Tennis, se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

Article 5 :

Les exposants seront autorisés à exposer lorsque le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement, aura été remis au comité organisateur.

Article 6 :

Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.

Article 7 :

Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h à 17h.

Article 8 :

Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

Article 9 :

La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le comité organisateur.

Article 10 :

Tout désistement dans les 7 jours précédant le vide-grenier n'engendrera aucune sorte de remboursement.

Bulletin à retourner, accompagné du règlement avant le 21 avril 2019.